

ROYAUME DU MAROC
****_**_**_**_****
OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 52/2026

Le **11 Août 2026 à 10 Heures**, il sera procédé, dans les bureaux de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis à : Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° **52/2026** pour :

L'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements BTP destinés à l'ISTA GUELMIM, réparties en lots suivants :

- *Lot 1 : Équipements menuiserie bois**
- *Lot 2 : Équipements menuiserie aluminium**
- *Lot 3 : Équipements ébénisterie**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les estimations du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- **Lot n°01 : un million cent treize mille neuf cent soixante dirhams (1 113 960,00 DH) TTC.**
- **Lot n°02 : un million cent trente-quatre mille cent vingt dirhams (1 134 120,00 DH) TTC.**
- **Lot n°03 : cinq cent soixante-dix-huit mille six cent douze dirhams (578 612,00 DH) TTC.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot n°01 : seize mille sept cents dirhams (16 700,00 DH)**
- **Lot n°02 : dix-sept mille dirhams (17 000,00 DH)**
- **Lot n°03 : huit mille six cents dirhams (8 600,00 DH)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les Prospectus, notices ou autre documents exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au **Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et de la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca**, au plus tard le **10 Août 2026 à 16 Heures**, ou remis séance tenante au président de la Commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du Règlement de consultation.

المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح مبسط
رقم 2026/52

في يوم 11 غشت 2026 على الساعة العاشرة صباحاً، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح مبسط رقم 2026/52، لأجل:

شراء وتركيب وتشغيل معدات البناء لصالح المعهد المتخصص لتكنولوجيا التطبيقات بكلميم، مقسمة إلى الدفعات التالية:

- *الدفعة 1: معدات نجارة الخشب
- *الدفعة 2: معدات النجارة بالآلومنيوم
- *الدفعة 3: معدات صناعة الخزائن

يوجب سحب ملف طلب العروض إلكترونياً من بوابة صفقات الدولة من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

الكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ:

- الحصة 1: مليون ومئة وثلاثة عشر ألفاً وتسعمئة وستين درهم (1 113 960,00) مع احتساب جميع الرسوم.
- الحصة 2: مليون ومائة وأربعة وثلاثون ألفاً ومائة وعشرون درهم (1 134 120,00) مع احتساب جميع الرسوم.
- الحصة 3: خمسمائة وثمانية وسبعون ألفاً وستمئة واثنان عشر درهم (578 612,00) مع احتساب جميع الرسوم.
-

وتبلغ الضمانة المؤقتة :

- الحصة 1: ستة عشر ألفاً وسبعمئة درهم (16 700,00)
- الحصة 2: سبعة عشر ألف درهم (17 000,00)
- الحصة 3: ثمانية آلاف وستمئة درهم (8 600,00)

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات البنود من 30 إلى 34 من المرسوم المنظم للصفقات العمومية.

يجب على المتنافسين أن يرسلوا أظرفتهم إلكترونياً في بوابة الصفقات العمومية من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

إن النشرات التمهيدية ، الإشعارات أو وثائق أخرى التي يستوجبها ملف طلب العروض يجب إيداعها بمصلحة الصفقات ب مديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، وذلك كحد أقصاه يوم 10 غشت 2026 على الساعة الرابعة بعد الزوال ، إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة فتح الأظرفة عند بداية الجلسة الفورية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 6 من نظام الإستشارة



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail



Appel d'Offres Ouvert *Simplifié* sur offre de prix

N° 52/2026

Objet : Acquisition, installation et mise en service des équipements BTP destinés à l'ISTA GUELMIM, réparties en lots suivants :

- LOT 1 : EQUIPEMENTS MENUISERIE BOIS
 - LOT 2 : EQUIPEMENTS MENUISERIE ALUMINIUM
 - LOT 3 : EQUIPEMENTS EBENISTERIE
-

Sommaire

<u>ARTICLE N°1</u> : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION	3
<u>ARTICLE N°2</u> : MAITRE D'OUVRAGE	3
<u>ARTICLE N°3</u> : REPARTITION EN LOTS	3
<u>ARTICLE N°4</u> : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
<u>ARTICLE N°5</u> : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
<u>ARTICLE N°6</u> : LISTE DES PIECES JUSTIFANTS LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS	4
<u>ARTICLE N°7</u> : PRESENTATION DES DOSSIER DES OFFRES DES CONCURRENTS	6
<u>ARTICLE N°8</u> : INFORMATION ET DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS DES CONCURRENTS	7
<u>ARTICLE N°9</u> : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	7
<u>ARTICLE N°10</u> : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	8
<u>ARTICLE N°11</u> : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS	8
<u>ARTICLE N°12</u> : PROSPECTUS, NOTICES ET DOCUMENTS TECHNIQUES	8
<u>ARTICLE N°13</u> : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	9
<u>ARTICLE N°14</u> : LANGUE DE L'OFFRE	9
<u>ARTICLE N°15</u> : MONNAIE DE L'OFFRE	9
<u>ARTICLE N°16</u> : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	9
<u>ARTICLE N°17</u> : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS	9
<u>ARTICLE N°18</u> : RESULTATS	



ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert *simplifié* sur offre de prix ayant pour objet : **Acquisition, installation et mise en service des équipements BTP destinés à l'ISTA GUELMIM, réparties en lots suivants :**

LOT 1 : EQUIPEMENTS MENUISERIE BOIS

LOT 2 : EQUIPEMENTS MENUISERIE ALUMINIUM

LOT 3 : EQUIPEMENTS EBENISTERIE

Il est établi en vertu des dispositions des articles 21 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le décret n° 2-22-431 précité. Toute disposition contraire au le décret n° 2-22-431 précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 21 et des autres articles du décret n° 2-22-431 précité.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : **l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).**

**ARTICLE N°3 : REPARTITION EN LOTS**

Le marché issu de présent appel d'offres est alloti.

Dans le cas où plusieurs lots sont attribués à un même concurrent, chaque lot fait l'objet d'un seul marché. Pour l'attribution des lots, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres

ARTICLE N°4 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°2-22-431 précité, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert simplifié ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement (Annexe n°1 du présent règlement de consultation) ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur (Annexe n°2 du présent règlement de consultation) ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE N°5 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2-22-431 précité :

1. Peuvent valablement participer et être attributaire du présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ; et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publiques ;

Handwritten signature in blue ink.

- c) Sont affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociales ou à un autre régime particulier de prévoyance sociales, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulières auprès de ces organismes ;
- d) Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet du marché.

2. Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :

- a) Les personnes en liquidation judiciaires ;
- b) Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaires compétente ;
- c) Les personnes ayant fait l'objet d'une décision d'exclusion temporaire ou définitive prise conformément aux dispositions de l'article 152 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics ;
- d) Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un même marché, lorsqu'il s'agit d'un marché en lot unique ou d'un même lot lorsqu'il s'agit d'un marché alloti ;
- e) Les prestataires de services ayant contribué à la préparation du dossier de l'appel d'offres concerné ;
- f) Les titulaires dont les marchés ont fait l'objet de résiliation pour une faute qui leur incombe au titre des marchés d'achèvement y afférents.

ARTICLE N°6 : LISTE DES PIECES JUSTIFANTS LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et une offre financière. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent :

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- ❖ S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- ❖ S'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - ✓ Une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - ✓ Un extrait des statuts de la société et/ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
 - ✓ L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- ❖ S'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives.

- b) la déclaration sur l'honneur ;

- c) l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être souscrit dans les conditions prévues à l'article 150 décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

+ La convention constitutive du groupement ou sa copie certifiée conforme à l'original prévue à l'article n°150 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, cette dernière

Handwritten signature and initials in blue ink.

doit indiquer, notamment, l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, le ou les comptes bancaires, et la répartition des prestations.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché dans les conditions fixées à l'article 43 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics :

- a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.
- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;
- c) une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**modèle 9**) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

B - Le dossier technique comprend :

Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précision de la qualité de sa participation ;

D- L'offre financière comprend :

-l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement, signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité, doit comporter l'ensemble des indications requises y compris le relevé d'identité bancaire (RIB).

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres, en tenant compte du rabais éventuel.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à n°150 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

-le bordereau des prix - détail estimatif figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Les prix unitaires du bordereau des prix- détail estimatif doivent être libellés en chiffres.

Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents prévaut pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE N°7 : PRESENTATION DES DOSSIER DES OFFRES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article n°32 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics :

Les dossiers doivent être présentés exclusivement de façon électronique via le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés Publics.

Le dossier présenté doit contenir deux enveloppes électroniques

- a) la première enveloppe électronique contient, outre les pièces des dossiers administratif et technique prévus à l'article 5 du présent règlement, le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés et portant la mention « lu et accepté » par le concurrent ou son représentant dûment habilité.
- b) la deuxième enveloppe électronique contient l'offre financière.

NB : il demeure entendu que les prospectus, notices ou autres documents techniques sont mis dans un plis distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article n°37 du décret. Ce plis doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus, notices ou autres documents techniques »

ARTICLE N°8 : INFORMATION ET DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 25 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics, Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre, dans les mêmes formes, à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue, au plus tard trois jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier doit être communiqué, le même jour et dans les mêmes formes, aux autres concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres et aux membres de la commission d'appel d'offres. Cet éclaircissement ou renseignement est mis à la disposition de tout concurrent potentiel dans le portail des marchés publics

L'identité ou la dénomination du ou des concurrents ayant formulé la demande prévue au premier alinéa du présent article ne doit, en aucun cas, être divulguée.

ARTICLE N°9 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'alinéa 7 du de l'article 22 du décret n° 2-2-431 relatif aux marchés publics, le maître d'ouvrage peut introduire, à titre exceptionnel, des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Dans ce cas, ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents. Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité et au plus tard sept jours avant la date de la séance d'ouverture des plis.

Lorsque les modifications introduites dans le dossier d'appel d'offres nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions du premier alinéa du deuxième paragraphe de l'article 23 du décret précité.



Handwritten marks: a checkmark and a signature.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent être informés des modifications qui y ont été apportées et de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant au regard de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, le report de la date de la séance d'ouverture des plis. Cette lettre doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier la demande de report. Si le maître d'ouvrage reconnaît le bien-fondé de la demande du concurrent dont il est saisi, il procède au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage, fait l'objet d'un avis rectificatif qui est publié dans les mêmes formes que l'avis d'appel d'offres. Il ne peut être procédé au report de la date de la séance d'ouverture des plis qu'une seule fois, quel que soit le concurrent qui le demande. Le maître d'ouvrage informe de ce report les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres.

ARTICLE N°10 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 23 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

ARTICLE N°11 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions des articles 34 et 135 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, les plis doivent être transmis **exclusivement par voie électronique** via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Chacune des pièces constituant la réponse du concurrent à l'appel d'offre, est insérée, individuellement, dans l'enveloppe électronique la concernant.

Conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque pièce est signée, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées.

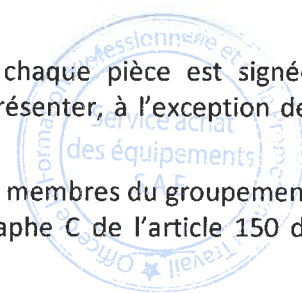
Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ces pièces sont signées, soit par l'ensemble des membres du groupement, soit uniquement par le mandataire conformément aux dispositions du paragraphe C de l'article 150 du décret précité n° 2-22-431.

Tout pli électronique déposé postérieurement à la date limite de remise des plis est automatiquement rejeté par le portail des marchés publics.

ARTICLE N°12 : PROSPECTUS, NOTICES ET DOCUMENTS TECHNIQUES

Les concurrents doivent :

- remettre les prospectus, notices ou autres documents techniques de toutes fournitures objet du présent appel d'offres ;
- renseigner les caractéristiques des fournitures proposées conformément au canevas en annexe du cahier des prescriptions spéciales en faisant ressortir, leurs marques et leurs références.



NB : Si un concurrent propose une marque commerciale répondant aux spécifications techniques exigées par le maître d'ouvrage, cette marque doit, s'il est déclaré attributaire, être mentionnée dans le marché.

Les documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant. Et en cas de groupement ces documents sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

L'ensemble de ces documents sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article n°37 du décret. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus, notices ou autres documents techniques ».

Les prospectus, notices ou autres documents techniques déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour et avant l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait des prospectus, notices ou autres documents techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

Les concurrents ayant retiré leurs prospectus, notices ou autres documents techniques peuvent présenter de nouveaux prospectus, notices ou autres documents techniques dans les conditions prévues ci-dessus.

NB : le dépôt des prospectus, notices et autres documents techniques n'est pas effectué par voie électronique.

ARTICLE N°13 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** qui commence à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Toutefois, lorsque la commission d'appel d'offres considère qu'elle n'est pas en mesure d'effectuer son choix pendant le délai de validité des offres prévu au paragraphe précédent, le maître d'ouvrage saisit les concurrents concernés, avant l'expiration de ce délai, par lettre recommandée avec accusé de réception, en vue de leur demander une prorogation du délai de validité des offres d'une durée supplémentaire qu'il fixe. À cet effet, le maître d'ouvrage fixe aux concurrents concernés une date limite pour faire connaître leurs réponses.

Dans ce cas :

- a) Les concurrents ayant donné, dans les mêmes formes, leur accord à la demande de prorogation, avant la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage, restent engagés pendant le délai supplémentaire convenu ;
- b) Les concurrents qui n'ont pas donné leur accord à la demande de prorogation ou qui n'ont pas répondu dans le délai qui leur est imparti sont libérés de leurs engagements vis-à-vis du maître d'ouvrage et mainlevée leur est donnée de leur cautionnement provisoire, au plus tard quarante-huit heures à compter de la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage ;
- c) Dans le cas où aucun des concurrents n'a donné son accord à la demande de prorogation ou n'a répondu dans le délai qui lui est imparti, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire, au plus tard quarante-huit heures à compter de la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage. Dans ce cas, il est procédé à l'annulation de la procédure.

ARTICLE N°14 : LANGUE DE L'OFFRE

En application des dispositions de l'article 21 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics, les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être en langues arabe ou français.

ARTICLE N°15 : MONNAIE DE L'OFFRE

En application aux dispositions de l'article 21 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics, le dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les soumissionnaires.

ARTICLE N°16 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il est plus indiqué de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°17 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS

Les offres des concurrents sont examinées conformément aux dispositions des articles 39, 40, 42, 43 et 44 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Etabli par : 	Vérifié par le Service des Marchés : 
LE SOUMISSIONNAIRE <u>Lu et accepté</u>	Le maître d'ouvrage Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique Par Intérim EL FERDOUSSI WIDAD

Annexe 1 : MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A -Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres simplifié ouvert sur offres des prix n° duàh.....min

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements BTP destinés à l'ISTA GUELMIM, réparties en lots suivants :

Lot n°:

Passé en application de l'article 19 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques : (3)

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité) (1)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, (1)

Adresse du domicile élu :

Numéro tél : Adresse électronique :

Affilié à (4)..... sous le n° : (2)

Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2)

n° de patente..... (2)

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise : (2)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

b) Pour les personnes morales (3)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) (1)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) (1)

au capital de :

Adresse du siège social de la société.....

adresse du domicile élu.....

Numéro de tél : Fax.....

adresse électronique :

Affiliée à (4)..... sous le n°(2)

Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°(2)

N° de patente.....(2)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

N° de taxe professionnelle (2)

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2)

c) Pour les coopératives ou union de coopératives (3)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de la coopérative) (1)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Dénomination de la coopérative ou de l'union de coopératives) au capital de:..... (1)

Adresse du siège de la coopérative ou de l'union de coopératives.....

Numéro de tél : Fax

adresse électronique :

Affiliée à (4)..... sous le n°(2)

Inscrite au registre local du coopérative n°..... (Localité) sous le n°(2)

N° de patente.....(2)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de



Handwritten signature and initials in blue ink.

N° de taxe professionnelle

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2)

d) Pour les auto-entrepreneur :

Je, soussigné (Prénom, nom) (1)

Numéro de tél : adresse électronique :

Affiliée à la CNSS sous le n°(3)

Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le n°(3)

N° de taxe professionnelle

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant total hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)

Taux de la TVA.....(en pourcentage)

Montant de la T.V.A. :(en lettres et en chiffres)

Montant total T.V.A. comprise :(en lettres et en chiffres)

Lorsque le marché est conclu avec un groupement :

- Part revenant au membre n° 1: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° 2: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° n: (en lettres et en chiffres)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (5) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) (5) à(1) (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro..... (6)

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

mettre : « Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes)

ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.

(5) Supprimer la mention inutile.

(6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions

Handwritten signature and initials in blue ink.

Annexe 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation : Appel d'offres simplifié ouvert n°/2026 , sur offres des prix du ./.../.... à ...h.. min.

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements BTP destinés à l'ISTA GUELMIM, réparties en lots suivants :

Lot n°:

Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Numéro tél : Adresse électronique :

Affilié à(4) sous le n° : (1)

Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (1) n° de patente..... (1)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6) (RIB), ouvert auprès de

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

A. Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :

Adresse du siège social de la société.....

adresse du domicile élu.....

Numéro de tél : Fax

adresse électronique :

Affiliée à(4) sous le n°.....(1)

Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(1)

N° de patente.....(1)

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de

N° de taxe professionnelle

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

B. Pour les coopératives ou union de coopératives

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de la coopérative)

Agissant au nom et pour le compte de.....Dénomination de la coopérative ou de l'union de coopératives) au capital de :

Adresse du siège de la coopérative ou de l'union de coopératives.....

Numéro de tél : Fax

adresse électronique :

Affiliée à(4) sous le n°.....(2)

Inscrite au registre local du coopérative n°..... (Localité) sous le n°.....(2)

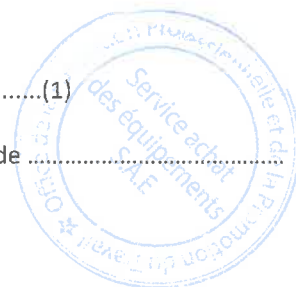
N° de patente.....

N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de

N° de taxe professionnelle

N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;



Handwritten signature and initials in blue ink.

C. Pour les auto-entrepreneur :

Je, soussigné (Prénom, nom)
 Numéro de tél : adresse électronique :
 Affiliée à(4) sous le n°(2)
 Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le n°(2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5)(6)(RIB), ouvert auprès de
 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :
 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

a) Cas des établissements publics :

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de (dénomination de l'établissement).
 Numéro de tél : adresse électronique :
 Adresse du siège:
 Affiliée à(4) sous le n°(2)
 Inscrit au registre du commerce de(7).....(localité) sous le n°(2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5)(6)(RIB), ouvert auprès de
 N° de taxe professionnelle sous le numéro (8):
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (8) :
 Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché :
 Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(5) numéro(6):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

- Déclare sur l'honneur :

1. m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. que je remplie les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
3. Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 151 du décret précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
5. m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
6. m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
7. atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
8. atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt.
9. je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature tel que prévu à l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics .
10. je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics , relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Handwritten signature and initials in blue ink.

Signature et cachet du concurrent

- (1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
 - (2) à supprimer le cas échéant.
 - (3) Lorsque le CPS le prévoit.
 - (4) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale
 - (5) Supprimer la mention inutile.
 - (6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
 - (7) Lorsque l'établissement public est assujetti à cette obligation
 - (8) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.



Handwritten marks: a stylized '37' and a signature '47 d'.

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2026.

Passé en application de l'article 19 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Entre les soussignés :

d'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.), représenté par son Directeur Général,

Et,

D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale

- n° de l'identifiant Commun de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,



CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ ET MODE DE PASSATION

Le présent marché a pour objet : **Acquisition, installation et mise en service des équipements BTP destinés à l'ISTA GUELMIM, réparties en lots suivants :**

LOT 1 : EQUIPEMENTS MENUISERIE BOIS

LOT 2 : EQUIPEMENTS MENUISERIE ALUMINIUM

LOT 3 : EQUIPEMENTS EBENISTERIE

Le présent marché est passé en application de l'alinéa 1 du paragraphe I de l'article 19 et de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 20 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

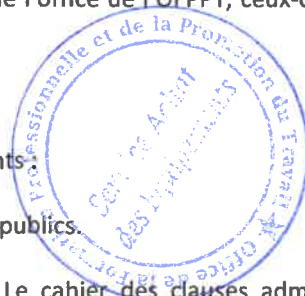
- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- Les prospectus, notices et autres documents techniques,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- La décision du ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 2 500 000,00 DHS.
- L'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics



Handwritten blue ink marks, including a large '7' and some illegible scribbles.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des équipements objet du présent marché sont fermes.

Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°5 : NATURE DES PRIX

Les prix de l'équipement sont réputés fermes.

Le présent marché est à prix unitaires. Les prix tiennent compte de tous frais et faux-frais ainsi que de toutes sujétions y compris le transport.

Les prestations sont décomposées, sur la base d'un détail estimatif établi par le maître d'ouvrage, en différents postes avec indication pour chacun d'eux du prix unitaire proposé.

Les sommes dues au titre du marché sont calculées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°7 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est **3 mois (TROIS mois)**.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai que se réserve l'OFPPT pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

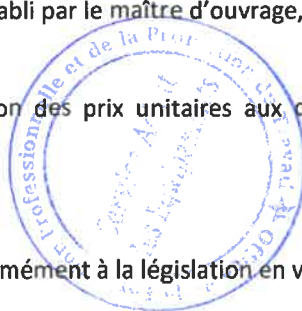
Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'OFPPT s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de un pour mille (1/1000) du montant initial, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8)% du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.



Handwritten signature in blue ink.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCACT.

ARTICLE N°8 : CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCACT est :

- **Lot N°01 : seize mille sept cent Dirhams (16 700,00DH)**
- **Lot N°02 : dix-sept mille Dirhams (17 000,00DH)**
- **Lot N°03 : huit mille six cent Dirhams (8 600,00DH)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCACT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur

ARTICLE N°9 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE

Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

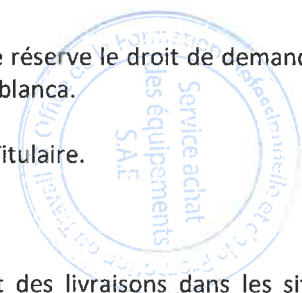
Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°10 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.



Handwritten signature and initials in blue ink.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°11 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ou avenant,
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N°12 : Formation

Le présent marché ne prévoit pas de formation.

ARTICLE N°13 : Réceptions provisoire et définitive

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

2- Réception définitive

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'O.F.P.P.T. peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE N°14 : MODE DE REGLEMENT

a) mode de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

b) délai de règlement

En application de l'article 78-2 de loi n°69-21 relative aux délais de paiement, le délai de règlement des paiements est fixé à 120 jours à compter de la date de facturation ;

ARTICLE N°15 : MODALITES DE PAIEMENT

L'OFPPT procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à l'Office les documents constituant le dossier de paiement suivants :



- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations d'exonération en TVA.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°16 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'O.F.P.P.T. ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de l'O.F.P.P.T. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'O.F.P.P.T. sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°17 : BREVETS

Le titulaire garantira l'O.F.P.P.T, contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°18 : SOUS-TRAITANCE

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :

- l'identité, la raison ou la dénomination sociale, et l'adresse des sous- traitants ;
- le dossier administratif des sous-traitants, ainsi que leurs références techniques et financières ;
- la nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ;
- le pourcentage desdites prestations par rapport au montant du marché ;
- et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 27 du décret n °2-22-431.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

N° de lot	Items qui représentent le corps d'état principal
Lot 1	2-5-7
Lot 2	2-8-17-21
Lot 3	31-43-50-55

Le titulaire du marché est tenu, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à des petites et moyennes entreprises conformément à l'article 143 du décret n °2-22-431 précité.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

Handwritten signature and initials in blue ink.

Le titulaire du marché demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et des tiers. Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

ARTICLE N°19 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°20 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'Office ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°21 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 143 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE N°22 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclut toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de formation Professionnelles de l'OFPPT.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier

ARTICLE N°23 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue de un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°24 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie minimal est fixé à : **Une (01) année**

Pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de réception provisoire de ces équipements.

Le délai de garantie suscité concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°25 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

En application des dispositions de l'article 19 du CCAAT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAAT, et le paiement de la retenue de garantie est effectuée ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°26 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAAT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N°27 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAT).

ARTICLE N°28 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P.T ou son délégataire.

+ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficier des nantissemments ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégataire.

+ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.



Handwritten signature and initials in blue ink.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 29 : RESILIATION DU MARCHÉ

Le marché peut être résilié par l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 30 : MESURES COERCITIVES

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII et l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 31 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CORRUPTION ET LE CONFLIT D'INTERETS.

Tout intervenant dans les procédures de passation des marchés, à quelque titre que ce soit, doit préserver son indépendance vis-à-vis des concurrents et s'abstenir d'accepter de leur part tout avantage ou gratification ou d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre son objectivité et son impartialité, comme prévues par l'article 162 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.



5 4
2

CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les marques commerciales, références à un catalogue, appellation, brevet, conception, type, provenance, origine ou producteurs particuliers, norme de certification, qui sont spécifiés au niveau de « clauses et spécifications techniques » ne sont indiqués qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises et à condition que l'appellation utilisée soit suivie de la mention « ou son équivalent ». Dans le cas où une marque commerciale ou une référence est mentionnée, elle inclut les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et des qualités au moins égales à celles qui sont exigées.

LOT 1 : EQUIPEMENTS MENUISERIE BOIS

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	AFFUTEUSE DE LAMES DE RABOTEUSE - Longueur d'affûtage 700 mm au minimum - Puissance du moteur porte meule 1.5 CV au minimum. - Groupe de descente automatique de 1a meule avec réglage de la prise de passe de 0 à 0,05mm. - Diamètre admissible de la meule type cylindrique 125x45x16 mm au minimum Outillage : - Meules type cylindrique 125x45x16mm au minimum
2	DEGAUCHISSEUSE - Largeur utile d'usinage : 410 mm - Longueur totale de travail entre 2070 mm au minimum. - Diamètre de l'arbre : 100 mm au minimum - Nombre de couteaux 4 - Appareil de réglage des couteaux - Puissance moteur 4 kW — 5,5 CV au minimum - Buse de captage copeaux - Guide de dressage inclinable 90° -45° - Protection à l'arbre Outillage (par machine) - jeu de 4 fers de rechange - clés de service
3	GROUPE MOBILE D'ASPIRATION MOBILE - Groupe à 1 sac capacité 130 litres minimum. - Surface filtrante du sac tissu 2m² minimum - Raccordement de diamètre 100. - Débit minimal de 2000 m³/h. - Puissance minimale 1,1 kW. - Accessoires 10 sacs de récupération copeaux et accessoires de raccordement avec la machine associé.



57
4
L

4	Machine CNC LASER • Dimensions :600X900 au minimum ou dimensions équivalentes • Armature en acier • Système d'aspiration poussière • Outils de refroidissement par eau • Système de lubrification manuelle • Ventilateur d'échappement • Table en nid d'abeilles • Lot d'attachement du CNC LASER • Logiciel de CFAO compatible avec les formats standards vectoriels (DXF, AI, SVG) • Système d'aspiration avec raccordement associé • (Ordinateur, refroidissement CW 5200, extracteur)
5	Machine CNC Router • Dimensions :2500x1400 au minimum ou dimensions équivalentes • Armature en acier de tube de portique et d'acier • Réducteur à engrenages hélicoïdaux pour axe XYZ • Fuseau de refroidissement d'eau 3 KW au minimum • 4 jeux moteurs pas à pas (moteurs doubles pour axe Y • Vis à billes pour axe Z • Système de lubrification manuelle • Guide linéaire pour axe XYZ • Lot d'attachement du centre d'usinage : • Logiciels accordés avec la machine • Système d'aspiration avec raccordement associé • Outils de fraisage
6	MORTAISEUSE A MECHE • Déplacement longitudinal de la table : 180 mm • Déplacement transversal de la table : 200 mm • Déplacement vertical la table : 220 mm • Mandrin porte mèche à clé 1—20 mm • Puissance du moteur : 2,2 KW au minimum • Dimensions de la table : 550x280 mm au minimum • Vitesse de rotation du mandrin porte mèche : 4500 tr/min Outillage : • jeu de 12 mèches à 2 tranchants de 8 à 20 mm ; • mèches 8 mm ; • mèches 10 mm.
7	Plaqueuse de chants automatique. • Possibilité de coller des chants en bandes de bois massif jusqu'à 5 mm d'épaisseur • Dimensions du plan de travail mm 2600 x 530 au minimum ou dimensions équivalentes • Min. Epaisseur max. des bords en rouleau 0,4 - 3 mm • Max. Epaisseur des bords en bandes de 5 mm • Hauteur du panneau exploitable min. Max. 8-50mm • Longueur/ largeur minimale du panneau maniable 190/65 mm au minimum • Vitesse d'alimentation 7 m/min. • Fraises d'affleurage des bandes de chants 02 jeux • Groupe d'aspiration mobile



Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom right corner of the page.

8	RABOTEUSE • Largeur à raboter 520 mm • Soulèvement motorisé de la table à deux vitesses avec approche micrométrique • 2 vitesses d'avancement de la pièce au minimum • Hauteur mini/maxi d'usinage 3 --250 mm au minimum • Dimensions de la table 520x900 mm minimum • Prise de bois par passe 8 mm. • Diamètre de l'arbre 120 mm minimum • Nombre de couteaux 4 • Puissance du moteur 5 kW au minimum • Appareil de réglage des couteaux Outillage : • jeu de 4 fers de rechange. • Clés de service
9	SCIE A RUBAN • Volant en fonte plein diamètre 700 mm • Largeur du volant 35 mm au minimum • Table en fonte • Guide lame supérieure à rouleaux • Indicateur de tension de la lame • Disjoncteur électrique • Micro interrupteur sur les portes • Moteur 4 CV environ Outillage : Lame de scie à ruban : * 50 mètres linéaires de largeur 40 mm. * 50 mètres linéaires de largeur 30mm. * 50 mètres linéaires de largeur 15mm.
10	TOURET D'AFFUTAGE • 2 Meules diamètre 150mm au minimum (1 meule pour ébavurage et 1 meule d'affûtage). • Vitesse maxi. 2800 tr/min au minimum. • Puissance : 500 Watt au minimum, monophasé.
11	SCIE CIRCULAIRE PORTATIVE • Capacité de coupe : 84 mm. • Profondeur de coupe réglable. • Puissance absorbée : 1750 W au minimum. • Vitesse de rotation : 4100 tr/min au minimum. • Diamètre de lame : 235 mm au minimum. • Alésage : 25 mm au minimum. • Equipé de lame carbure standard et d'un jeu de clés. • Protecteur escamotable. • Guide parallèle. • 2 lames carbure.
12	Compresseur d'air avec filtre 3 HP/ Kw 2,2 , 300 Litres, Courroie Triphasé, Cylindres: 2 , Pression max: 10 Bar, Air aspiré : 390 l/min, Alimentation: V 380/ Hz50



Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	ISTA GUELMIM
1	AFFUTEUSE DE LAMES DE RABOTEUSE	1
2	DEGAUCHISSEUSE	1
3	GROUPE MOBILE D'ASPIRATION MOBILE.	8
4	Machine CNC LASER	1
5	Machine CNC Router	1
6	MORTAISEUSE A MECHE	1
7	Plaqueuse de chants automatique.	1
8	RABOTEUSE	1
9	SCIE A RUBAN	1
10	TOURET D'AFFUTAGE	1
11	SCIE CIRCULAIRE PORTATIVE	3
12	Compresseur d'air avec filtre	1

LOT 2 : EQUIPEMENTS MENUISERIE ALUMINIUM

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	COMPRESSEUR D'AIR AVEC MANOMETRE DETENDEUR, SUR ROUES. • Capacité réservoir : 300 litres. • Débit : 360 l/min minimum • Pression maxi : 10 bars. • Alimentation : 380 V— 50 Hz. • Puissance : 2,2 kW. • 15 m de tuyau caoutchouc. • 1 soufflet.
2	FRAISEUSE A COPIER A 1 TETE AVEC COMMANDE DE SECURITE Capacité de fraisage mini: 100 x 250 mm Course mini: 110 mm Capacité de serrage de profilés mini : 200 x 150 Tension d'alimentation : 220 mono - 50Hz Puissance du moteur : 730 Watts (minimum) Rotation de l'arbre : 12000 Tr/mn (minimum) Raccord air comprimé : 6 bars (minimum) Dispositif de pulvérisation à dosage Soufflette à coupeaux Dispositif de serrage pneumatique, Gabarit de copiage vierge Pince de serrage de 10 mm Jeu de clés de service Unité de conditionnement d'air Avec jeux de 4 fraises diam 6, 8, 10 et 18

3	MEULEUSE D'ANGLE - Alimentation 220 V mono 50 hz - Puissance : 1000 W mini - Diametre 125 mm Accessoires : - Clé de service - 2 meules
4	POSTE DE SOUDAGE A L'ARC ELECTRIQUE - Monophasé 220 v – 50 Hz - Ventilé - 200 A à 60% - Alimentation - Entièrement équipé : · Pince porte électrode · Pince de masse · Câble d'alimentation · Masque de soudure · Brosse métallique · Tablier en cuir · Gants à 5 doigts
5	SCIE A ONGLET RADIALE ELECTRIQUE - Diamètre de la lame 300 mm mini - Tension d'alimentation 220 V mono - 50 Hz - Puissance : 1500 W mini - Vitesse de rotation : 3000 Tr/mn minimum - Coupe angle : ±45 mini - Inclinaison réglable
6	TABLE DE MONTAGE Dessus en bois massif 2000 x 1500 x 900 mm ou dimensions équivalentes Socle en tube carré Habillage: moquette lisse
7	Touret à meuler pour affûtage - Alimentation : 220 mono – 50 Hz - Puissance : 1.5K W minimum - équipé de : * meule plate diam 400 mm minimum * meule lapidaire diam 300 mm - Sur socle standard, - Avec protecteurs et écrans
8	TRONÇONNEUSE SUR SOCLE POUR ALUMINIUM avec étaux pneumatique (Scie à disque semi-automatique) , Diamètre de lame minimum : 400 mm Alésage : 30 ou 32 mm Inclinaison manuelle Pivotement à adroite et à gauche Tension d'alimentation : 220 v mono ou 380 V triphasée -50 Hz Puissance effective 2000 Watts (minimum) Raccord air comprimé 6 bars (minimum) Système de prise de mesure et de buté à réglage manuel Support à rouleau réglable en hauteur Jeu de clés de service, Avec 2 lames carbure convenables pour aluminium



9	Agrafeuse cloueuse Source d'énergie pneumatique Longueur des clous/agraves 15-40 mm Capacité magasin 100 clous Mise en action Séquentiel Pression d'air nécessaire 4.8-7 bar Consommation d'air Lt/injection @ 5,6 bar 0.72
10	Aspirateur -souffleur Puissance absorbée nominale 600 à 1000 W Régime à vide 15 000 à 16 000 tr/min Débit volumétrique 3.5 à 4.5 m³/min
11	Défonceuse portative (Alu) Puissance absorbée nominale 1000 W minimum Régime à vide 11,000 – 28,000 t/min (ou plage équivalente couvrant cette plage) Porte-outils 6 – 8.0 mm Ø de la fraise 40 mm maximum admissible par l'ouverture du berceau Course du berceau 55 mm minimum Fourni avec : - Adaptateur d'aspiration raccordable à un système d'aspiration externe - Butée parallèle - Bague de copiage - Pince de serrage 8 mm - Pince de serrage 6 mm
12	Etau à mors parallèle en acier Largeur des mors 150 mm minimum
13	Jeu de 4 de fraises Diamètres : 3,4,5,6 mm
14	Niveau Laser 5 lignes Portée avec cellule de réception, valeur : 50 Précision : Ligne laser horizontale : $\pm 0,2$ mm/m* ; lignes laser verticales : $\pm 0,3$ mm/m* (* plus écart lié à l'utilisation) Portée : 15 m Portée avec cellule de réception : 50 m Diode laser : 630 – 650 nm, < 1 mW Température de service : -10 – 45 °C Classe laser : 2
15	PERCEUSE ELECTRIQUE A PERCUSSION PROFESSIONNELLE Couple nominale. : 9 Nm mini Diam. Perçage max. : Béton22 / Bois40 / Acier16 / Brique 24 2 Vitesses nominales : 580/1900 tr/min mini Alimentation 220 V – 50 hz Clé mandrin
16	Perceuse portative Visseuse Mandrin de 10mm mini Alimentation avec Batterie (sans fil) Couple maximal 20Nm mini Capacité de la batterie : 2Ah mini Accessoires: - Batteries - Chargeur - Coffret d'embouts de vissage (plat, torx, hexa, philips, pozidriv) + porte embout - Clé mandrin



17	Poinçonneuses (matrice) semi automatique selon les gammes de profil 220V ou 380V ; 50HZ 1000 W minimum Capacité d'huile 20 litres minimum Vitesse 1400tr/min approximativement (+/- tolérance constructeur) Déplacement 30mm Hauteur fermeture max 185mm minimum
18	Scie circulaire portable (Alu) Puissance absorbée nominale 1000 W minimum Min. / max. Ø lame de scie circulaire 184 mm +/- 10% Ø d'alésage de la lame de scie circulaire 20 mm à 30 mm Capacité de coupe 65 mm minimum Régime à vide 5000 tr/min minimum
19	Scie sauteuse (Alu) Puissance absorbée nominale 700 W Vitesse variable couvrant au moins 800 – 3 100 courses/min Longueur de câble 4 m minimum Profondeur de coupe dans le bois 135 mm minimum Profondeur de coupe dans l'aluminium 20 mm minimum
20	Etabli menuisier avec tiroir et étagère Plateau du dessus en bois massifs épaisseur 70 mm minimum Équipé d'un tiroir situé sous le plateau de dimensions utiles Lxpxh : 350 x 310 x 80 mm (+/- 10%) Modèle équipé d'une étagère inférieure adaptée Presse de serrage verticale avant avec mâchoire bois et vis acier Ø 26 mm. Hauteur des presses de serrage 800 mm, ouverture max. 300 mm. Bâti massif avec piétement renforcé de section 100 x 70 mm ou dimensions équivalentes. Montage facile. dimensions d'encombrement: 2000 x800x820 (+/- 10%) Dimensions mâchoire en bois de la presse verticale adaptées à l'établi
21	SCIE CIRCULAIRE A FORMAT • Scie à format avec chariot en aluminium anodisé, lame inclinable. • Groupe inciseur réglable en hauteur et latéral avec moteur indépendant et mis au point de l'extérieure de la machine. • Presseur excentrique. • Rallonge de table cotée sortie. • Protection magnétothermique. • Bouton d'arrêt d'urgence. • Dimensions de la table fixe : 938x558 mm au minimum • Coupe entre lame et guide : 1250 mm mini. • Diamètre de la lame : 400 mm (compatible 300-400mm selon accessoires fournis) • Hauteur de coupe : 117 mm mini. • Lame inclinable 0 à 45°. • Puissance du moteur : 5 kW minimum • Puissance moteur inciseur : 0,55 kW minimum. • Vitesses de rotation de lame : 3000/4000tr/min • Vitesses de rotation de l'inciseur : 8500 tr/min (+/- tolérance constructeur) Outillage : A/ Lames en carbure: 2 Diamètre 400 - 60 dents. B/ Lames en carbure : 2 Diamètre 350 - 84 dents. C/ Lames en carbure : 2 Diamètre 300 —72 dents. D/ Lames en carbure pour inciseur : 2 Diamètre 120 - 24 dents).

22

TOUPIE AVEC ENTRAINEUR.

- Dimensions de la table d'usinage : 1100x720 mm minimum
 - Hauteur utile de l'arbre toupie : 180 au minimum
 - Au moins 5 vitesses (ou variateur continu), couvrant une plage de 3 000 à 10 000 tr/min
 - Dimensions maxi de l'outil en dessous de la table 320 x 90 mm minimum
 - Puissance du moteur (frein électro - mécanique) 7 CV (5kW) au minimum
 - Diamètre maximum de l'outil au guide 250 mm au minimum
 - Guide réglable avec table d'appuis.
 - Indicateur de vitesses.
 - Diamètre de l'arbre 50 mm au minimum
- Entraîneur à 4 galets et 4 vitesses
- 4 rouleaux de diamètre 120 mm minimum et largeur 60 mm minimum
 - Puissance du moteur 0,75 kW au minimum
 - 4 vitesses d'avancement minimum (mécaniques et/ou électriques)
 - Marche avant /arrière.



Handwritten signature and initials in blue ink.

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	ISTA GUELMIM
1	COMPRESSEUR D'AIR AVEC MANOMETRE DETENDEUR, SUR ROUES	1
2	FRAISEUSE A COPIER A 1 TETE AVEC COMMANDE DE SECURITE	1
3	MEULEUSE D'ANGLE	2
4	POSTE DE SOUDAGE A L'ARC ELECTRIQUE	1
5	SCIE A ONGLET RADIALE ELECTRIQUE	4
6	TABLE DE MONTAGE	3
7	Touret à meuler pour affûtage	1
8	TRONÇONNEUSE SUR SOCLE POUR ALUMINIUM	1
9	Agrafeuse cloueuse	2
10	Aspirateur -souffleur	2
11	Défonceuse portative (Alu)	2
12	Etau à mors parallèle en acier	4
13	Jeu de 4 de fraises	2
14	Niveau Laser 5 lignes	2
15	PERCEUSE ELECTRIQUE A PERCUSSION PROFESSIONNELLE	4
16	Perceuse portative Visseuse	10
17	Poinçonneuses (matrice) semi automatique	1
18	Scie circulaire portative (Alu)	4
19	Scie sauteuse (Alu)	4
20	Etabli menuisier avec tiroir et étagère	8
21	SCIE CIRCULAIRE A FORMAT	1
22	TOUPIE AVEC ENTRAINEUR.	1

LOT 3 : EQUIPEMENTS EBENISTERIE

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	paire de gants Paire de gants contre les risques mécaniques, en coton avec renfort en cuir dans la paume, résistant à l'abrasion, aux coupures par lame, aux déchirures et aux perforations
2	Bédane de menuisier. Manche en bois dur de 10 mm.
3	Bédane de menuisier. Manche en bois dur de 12 mm.
4	Bédane de menuisier. Manche en bois dur de 8 mm.
5	Casque antibruit, standard, composé d'une calotte conçue pour produire une pression sur la tête par un harnais et ajustement avec un coussinet central, avec atténuation acoustique supérieure ou égale à 27 dB
6	Ciseaux à bois biseautés de menuisier. Largeur de la lame : 10 mm, avec manche.
7	Ciseaux à bois biseautés de menuisier. Largeur de la lame : 20 mm, avec manche en bois.
8	Ciseaux à bois biseautés de menuisier Largeur de la lame : 30 mm, avec manche en bois
9	Ciseaux à bois biseautés de menuisier. Largeur de la lame : 6 mm, avec manche
10	Compas A pointes en acier Matériau : Acier bruni ou acier poli/trempé équivalent Écartement maximum 420 mm minimum Pointes en acier trempé, résistantes à l'usure
11	DEFONCEUSE PORTATIVE • Puissance : 1000 W au minimum. • Vitesse à vide : Vitesse variable couvrant au moins 8 000 – 24 000 tr/min • Course de guide : 50 mm au minimum. • Système de réglage fin (comparateur ou équivalent) avec précision $\leq 0,1$ mm. • Butée à positions multiples (3 minimum) pour présélection de profondeurs. • Pince de serrage 6 et 8 mm fourni. • 1 guide parallèle fourni.

12	Double mètre A ruban retour automatique largeur ruban 13mm au minimum, blocage du ruban
13	Écran facial de protection, d'usage basique, avec viseur d'écran uni à un protecteur frontal avec bande de tête ajustable
14	Etaux d'affûtage des scies. Pour scie à main.
15	Fausse - équerre de menuisier. Avec corps en bois et lame mobile.
16	Fraises à bois. Queue ronde (cylindrique) 6 mm ou 8 mm
17	Lime plate Demi-douce Lime plate Demi douce 250mm • Longueur : 380mm • Type de lime : Lime plate • Longueur de la lime : 250mm • Largeur de la lime : 25mm • Type de strie : Demi douce pour les travaux courants
18	Limes ½ rondes Lime 1/2 ronde 1/2 douce 250mm • Limes demi-rondes à main • Demi-ronde à taille double • Face à taille double • Présentation : manches ergonomiques en plastique (résistant aux solvants d'ateliers les plus agressifs) Caractéristiques Techniques • E x E1 (mm) : 7 x 25 • Longueur (mm) : 250 • Poids (g) : 280
19	Malette Mèches à bois Malette Mèches à bois hélicoïdale 4,6,8 mm.
20	Marteau de menuisier Marteau d'ajusteur • Manche bois • Tête forgée en acier au carbone finement polie • Emmanchement par coin métal pour éviter toute éjection. • Longueur totale : 330mm • Longueur du marteau : 122mm • Largeur du marteau : 29mm • Poids : 780g
21	Masque auto filtrant contre les particules, totalement fabriqué en matériau filtrant, couvrant le nez, la bouche et le menton, garantissant un ajustement hermétique au visage du travailleur contre l'atmosphère ambiante, FFP2, avec soupape J'exhalation.
22	Mèche hélicoïdale pour métaux 10mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 10 mm.
23	Mèche hélicoïdale pour métaux 12mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 12 mm.
24	Mèche hélicoïdale pour métaux 14mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 14 mm.



25	Mèche hélicoïdale pour métaux 16mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 16 mm.
26	Mèche hélicoïdale pour métaux 4mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 4 mm.
27	Mèche hélicoïdale pour métaux 6mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 6 mm.
28	Mèche hélicoïdale pour métaux 8mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 8 mm.
29	Mèche à bois extensible • Queue carrée • Capacité : 22 à 75 mm • Longueur : 170 mm
30	paire de chaussures de protection Chaussures de sécurité BTP • Métiers : BTP extérieur, Espaces verts • Embout : Composite • Plaque Anti-perforation : Non métallique • Niveau De Sécurité : S3 • Dessus : Cuir pull up, Croûte de cuir enduite • Doublure : Mesh • Semelle Extérieure : Caoutchouc + PU • Semelle intérieure : Textile sur mousse EVA • Normes : EN ISO 20345 : 2011
31	PERCEUSE A PERCUSSION • Capacité de perçage : 13 mm acier. • Variateur électronique de vitesses. • Puissance 700 W. • Vitesse de rotation de 0-1000/0-2400 tr/min au minimum. • Equipé d'un : * 1 coffret de forêt à béton de 3 à 10 mm. * 1 coffret de 4 forêts à métaux de 7 à 10 * 1 coffret de 4 forêts à bois de 3 à 10 mm.
32	Pierres à doucir. Pierres à doucir 3000. A l'huile.
33	Pinceaux à colle. Ronds : 10 mm.
34	Pinceaux à colle. Ronds : 20mm
35	Pinces à voie. Pour lame de scie jusqu'à 1,5 mm d'épaisseur.
36	PISTOLET (pour vernissage) avec godet de 1 litre — revêtement antiadhérent diamètre intérieur 7 mm, avec raccord rapide.



37 47 d

37	Ponceuse excentrique: Diamètre du plateau 150 mm Puissance absorbée nominale 310 W minimum Tension 230 V Vitesse de rotation à vide 4 000 – 10 000 tr/min minimum (plage) Oscillations par minute (OPM) 8 000 – 20 000 min ⁻¹ minimum Accessoires :Papier abrasif Poignée latérale Embout d'aspiration Plateau Coffret de transport
38	Rabot de finition N°5 Longueur du fût : 190 mm minimum
39	RABOT ELECTRIQUE • Puissance :710 W au minimum • Largeur de rabotage 82 mm. • Profondeur de rabotage 0 à2,6 mm. • Vitesse de rotation 12000 tr/min au minimum • Profondeur de feuillure 9 mm minimum • 5 Jeux de fer de rechange.
40	Râpes. Moyenne piqure de 250 mm.
41	Râpes. Demi - rondes, moyenne piqure, emmanchées.
42	Scie à métaux à main. Monture robuste à poignée fermée de 300 mm, avec jeu de lames
43	Scie radiale - diam. Lame mm. 350 au minimum- inclinaison 0 +45° -45°, lame : 0 -45°- profondeur de coupe : 100 mm à 45° :65 mm avec bois épaisseur 30 mm, 8 roulements, Frein moteur- moteur triphasé 3 kW au minimum 50 Hz - Capacité de coupe avec épaisseur 20 mm: 888mm- Capacité de coupe à 45°:558mm - Dimension: 1400x1240 au minimum
44	SCIE SAUTEUSE • Capacité de coupe : 70 mm au minimum • Variateur électronique de vitesses. • Puissance absorbée : 530 W au minimum • Puissance utile : 290 W au minimum. • Vitesse à vide : 500— 3000 coups/min au minimum • Mouvement pendulaire réglable sur 3 positions au minimum. • Pare-éclats, guide parallèle. • Coffret de 10 lames assorties.
45	Série de clés à fourche. 6-7 ; 8—9 ; 10-11 ; 12-13 ; 14-15 ; 16-17 ; 18—19 ; 20-21 ; 22-23 ; 24-25.
46	Serre -joints de menuisier. Longueur de serrage : 1000 mm
47	Serre —joints de menuisier. Longueur de serrage : 2000 mm.
48	Serre —joints de menuisier. Longueur de serrage : 2500 mm.

49	Serre — joints de menuisier. Longueur de serrage : 500 mm.
50	Télémètre laser professionnel • Plage de mesure : 0,2 à 100 m • Précision : ± 2 mm • Classe de laser : Classe II Laser • Sortie maximum : <1 mW • La preuve de Splash et de la poussière : IP 54 • Arrêt automatique de laser : 30S • Arrêt automatique : 3min • Température de fonctionnement : $0 \sim 40^{\circ} \text{C}$ ($32 \sim 104^{\circ}\text{F}$) • Température de stockage : $-10 \sim 60^{\circ} \text{C}$ ($14 \sim 140^{\circ}\text{F}$) • Alimentation : 3 piles x 1,5 V AAA • Poids (sans batterie) : 130g Accessoires : • Housse de protection • 3x piles 1,5V A 50
51	Tourne à gauche. Pour scies, en tôle d'acier, longueur totale 135 mm
52	Tournevis 10 mm. Jeu de tournevis 10 mm (différentes têtes) Avec manche en bois.ou équivalent
53	Tournevis 6 mm. Jeu de tournevis 6 mm (différentes têtes) Avec manche en bois.ou équivalent
54	Vilebrequin à cliquet Mandrin à mâchoires et cône de serrage.
55	VISSEUSE — DEVISSEUSE SANS FIL • Voltage : 12 V. • Nombre de vitesse mécanique : 2 minimum • Variateur électronique de vitesses. • Vitesse à vide : - Basse 0—400tr/min minimum. Haute 0—1300 tr/min.au minimum • Réglage de couple de serrage sur 15 positions minimum + 1 position pour perçage. • Mandrin auto serrant. • Coffret d'embouts

Tableau de répartition

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	ISTA GUELMIM
1	paire de gants	60
2	Bédane de menuisier.	5
3	Bédane de menuisier.	5
4	Bédane de menuisier.	5
5	Casque antibruit,	21
6	Ciseaux à bois biseautés de menuisier.	20
7	Ciseaux à bois biseautés de menuisier.	20
8	Ciseaux à bois biseautés de menuisier	20
9	Ciseaux à bois biseautés de menuisier.	20
10	Compas A pointes en acier	20
11	DEFONCEUSE PORTATIVE	2
12	Double mètre A ruban	20
13	Écran facial de protection,	21
14	Etaux d'affûtage des scies.	5
15	Fausse - équerre de menuisier.	10
16	Fraises à bois.	4
17	Lime plate Demi-douce	10
18	Limes ½ rondes	10
19	Malette Mèches à bois	10

20	Marteau de menuisier	10
21	Masque auto filtrant contre les particules,	30
22	Mèche hélicoïdale pour métaux 10mm	10
23	Mèche hélicoïdale pour métaux 12mm	10
24	Mèche hélicoïdale pour métaux 14mm	10
25	Mèche hélicoïdale pour métaux 16mm	10
26	Mèche hélicoïdale pour métaux 4mm	10
27	Mèche hélicoïdale pour métaux 6mm	10
28	Mèche hélicoïdale pour métaux 8mm	10
29	Mèche à bois extensible	6
30	paire de chaussures de protection	21
31	PERCEUSE A PERCUSSION	3
32	Pierres à doucir.	10
33	Pinceaux à colle. Ronds : 10 mm.	20
34	Pinceaux à colle. Ronds : 20mm	20
35	Pincettes à voie.	5
36	PISTOLET	3
37	Ponceuse excentrique:	2
38	Rabot de finition N°5	5
39	RABOT ELECTRIQUE	3
40	Râpes.	10
41	Râpes.	20
42	Scie à métaux à main.	10
43	Scie radiale	1
44	SCIE SAUTEUSE	3
45	Série de clés à fourche.	2
46	Serre -joints de menuisier.	20
47	Serre —joints de menuisier.	20
48	Serre —joints de menuisier.	20
49	Serre —joints de menuisier.	20
50	Télémètre laser professionnel	2
51	Tourne à gauche.	5
52	Tournevis 10 mm.	10
53	Tournevis 6 mm.	10
54	Vilebrequin à cliquet	2
55	VISSEUSE — DEVISSEUSE SANS FIL	5

<u>Lu et accepté</u>	Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique Par Interim EL FERDOUSSI WIDAD
-----------------------------	--

Annexe :
Spécifications techniques des fournitures
proposées par le concurrent pour
Les lots 1-2-3



N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case << Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.

Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.

Les colonnes Désignations et caractéristiques techniques et Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.

Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,.... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».

LOT 1 : EQUIPEMENTS MENUISERIE BOIS

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	AFFUTEUSE DE LAMES DE RABOTEUSE - Longueur d'affûtage 700 mm au minimum - Puissance du moteur porte meule 1.5 CV au minimum. - Groupe de descente automatique de 1a meule avec réglage de la prise de passe de 0 à 0,05mm. - Diamètre admissible de la meule type cylindrique 125x45x16 mm au minimum - Outillage : - Meules type cylindrique 125x45x16mm au minimum	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
2	DEGAUCHISSEUSE - Largeur utile d'usinage : 410 mm - Longueur totale de travail entre 2070 mm au minimum. - Diamètre de l'arbre : 100 mm au minimum - Nombre de couteaux 4 - Appareil de réglage des couteaux - Puissance moteur 4 kW — 5,5 CV au minimum - Buse de captage copeaux - Guide de dressage inclinable 90° -45° - Protection à l'arbre Outillage (par machine) - jeu de 4 fers de rechange - clés de service	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
3	GROUPE MOBILE D'ASPIRATION MOBILE - Groupe à 1 sac capacité 130 litres minimum. - Surface filtrante du sac tissu 2m² minimum - Raccordement de diamètre 100. - Débit minimal de 2000 m³/h. - Puissance minimale 1,1 kW. - Accessoires 10 sacs de récupération decopeaux et accessoires de raccordement avec la machine associé.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	

4	Machine CNC LASER • Dimensions :600X900 au minimum ou dimensions équivalentes • Armature en acier • Système d'aspiration poussière • Outils de refroidissement par eau • Système de lubrification manuelle • Ventilateur d'échappement • Table en nid d'abeilles • Lot d'attachement du CNC LASER • Logiciel de CFAO compatible avec les formats standards vectoriels (DXF, AI, SVG) • Système d'aspiration avec raccordement associé • (Ordinateur, refroidissement CW 5200, extracteur)	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
5	Machine CNC Router • Dimensions :2500x1400 au minimum ou dimensions équivalentes • Armature en acier de tube de portique et d'acier • Réducteur à engrenages hélicoïdaux pour axe XYZ • Fuseau de refroidissement d'eau 3 KW au minimum • 4 jeux moteurs pas à pas (moteurs doubles pour axe Y • Vis à billes pour axe Z • Système de lubrification manuelle • Guide linéaire pour axe XYZ • Lot d'attachement du centre d'usinage : • Logiciels accordés avec la machine • Système d'aspiration avec raccordement associé • Outils de fraisage	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
6	MORTAISEUSE A MECHE • Déplacement longitudinal de la table : 180 mm • Déplacement transversal de la table : 200 mm • Déplacement vertical la table : 220 mm • Mandrin porte mèche à clé 1—20 mm • Puissance du moteur : 2,2 KW au minimum • Dimensions de la table : 550x280 mm au minimum • Vitesse de rotation du mandrin porte mèche : 4500 tr/min Outillage : • jeu de 12 mèches à 2 tranchants de 8 à 20 mm ; • mèches 8 mm ; • mèches 10 mm.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	

7	Plaqueuse de chants automatique. • Possibilité de coller des chants en bandes de bois massif jusqu'à 5 mm d'épaisseur • Dimensions du plan de travail mm 2600 x 530 au minimum ou dimensions équivalentes • Min. Epaisseur max. des bords en rouleau 0,4 - 3 mm • Max. Epaisseur des bords en bandes de 5 mm • Hauteur du panneau exploitable min. Max. 8-50mm • Longueur/ largeur minimale du panneau maniable 190/65 mm au minimum • Vitesse d'alimentation 7 m/min. • Fraises d'affleurage des bandes de chants 02 jeux • Groupe d'aspiration mobile	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
8	RABOTEUSE • Largeur à raboter 520 mm • Soulèvement motorisé de la table à deux vitesses avec approche micrométrique • 2 vitesses d'avancement de la pièce au minimum • Hauteur mini/maxi d'usinage 3 --250 mm au minimum • Dimensions de la table 520x900 mm minimum • Prise de bois par passe 8 mm. • Diamètre de l'arbre 120 mm minimum • Nombre de couteaux 4 • Puissance du moteur 5 kW au minimum • Appareil de réglage des couteaux Outillage : • jeu de 4 fers de rechange. • Clés de service	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
9	SCIE A RUBAN • Volant en fonte plein diamètre 700 mm • Largeur du volant 35 mm au minimum • Table en fonte • Guide lame supérieure à rouleaux • Indicateur de tension de la lame • Disjoncteur électrique • Micro interrupteur sur les portes • Moteur 4 CV environ Outillage : Lame de scie à ruban : * 50 mètres linéaires de largeur 40 mm. * 50 mètres linéaires de largeur 30mm. * 50 mètres linéaires de largeur 15mm.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
10	TOURET D'AFFUTAGE • 2 Meules diamètre 150mm au minimum (1 meule pour ébavurage et 1 meule d'affûtage). • Vitesse maxi. 2800 tr/min au minimum. • Puissance : 500 Watt au minimum, monophasé.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	

11	SCIE CIRCULAIRE PORTATIVE • Capacité de coupe : 84 mm. • Profondeur de coupe réglable. • Puissance absorbée : 1750 W au minimum. • Vitesse de rotation : 4100 tr/min au minimum. • Diamètre de lame : 235 mm au minimum. • Alésage : 25 mm au minimum. • Equipé de lame carbure standard et d'un jeu de clés. • Protecteur escamotable. • Guide parallèle. • 2 lames carbure.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
12	Compresseur d'air avec filtre 3 HP/ Kw 2,2 , 300 Litres, Courroie Triphasé, Cylindres: 2 , Pression max: 10 Bar, Air aspiré : 390 l/min, Alimentation: V 380/ Hz50	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF
LOT 1 : EQUIPEMENTS MENUISERIE BOIS

Items N°	Désignations	Unité	QTE	Prix unitaire En Hors TVA En chiffre	Prix total En Hors TVA En chiffre
1	AFFUTEUSE DE LAMES DE RABOTEUSE	U	1		
2	DEGAUCHISSEUSE	U	1		
3	GROUPE MOBILE D'ASPIRATION MOBILE.	U	8		
4	Machine CNC LASER	U	1		
5	Machine CNC Router	U	1		
6	MORTAISEUSE A MECHE	U	1		
7	Plaqueuse de chants automatique.	U	1		
8	RABOTEUSE	U	1		
9	SCIE A RUBAN	U	1		
10	TOURET D'AFFUTAGE	U	1		
11	SCIE CIRCULAIRE PORTATIVE	U	3		
12	Compresseur d'air avec filtre	U	1		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le
Signature et cachet du concurrent

LOT 2 : EQUIPEMENTS MENUISERIE ALUMINIUM

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	COMPRESSEUR D'AIR AVEC MANOMETRE DETENDEUR, SUR ROUES. • Capacité réservoir : 300 litres. • Débit : 360 l/min minimum • Pression maxi : 10 bars. • Alimentation : 380 V— 50 Hz. • Puissance : 2,2 kW. • 15 m de tuyau caoutchouc. • 1 soufflet.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
2	FRAISEUSE A COPIER A 1 TETE AVEC COMMANDE DE SECURITE Capacité de fraisage mini: 100 x 250 mm Course mini: 110 mm Capacité de serrage de profilés mini : 200 x 150 Tension d'alimentation : 220 mono - 50Hz Puissance du moteur : 730 Watts (minimum) Rotation de l'arbre : 12000 Tr/mn (minimum) Raccord air comprimé : 6 bars (minimum) Dispositif de pulvérisation à dosage Soufflette à coupeaux Dispositif de serrage pneumatique, Gabarit de copiage vierge Pince de serrage de 10 mm Jeu de clés de service Unité de conditionnement d'air Avec jeux de 4 fraises diam 6, 8, 10 et 18	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
3	MEULEUSE D'ANGLE - Alimentation 220 V mono 50 hz - Puissance : 1000 W mini - Diametre 125 mm Accessoires : - Clé de service - 2 meules	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
4	POSTE DE SOUDAGE A L'ARC ELECTRIQUE - Monophasé 220 v – 50 Hz - Ventilé - 200 A à 60% - Alimentation - Entièrement équipé : • Pince porte électrode • Pince de masse • Câble d'alimentation • Masque de soudure • Brosse métallique • Tablier en cuir • Gants à 5 doigts	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
5	SCIE A ONGLET RADIALE ELECTRIQUE - Diamètre de la lame 300 mm mini - Tension d'alimentation 220 V mono - 50 Hz - Puissance : 1500 W mini - Vitesse de rotation : 3000 Tr/mn minimum - Coupe angle : ±45 mini - Inclinaison réglable	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	

6	TABLE DE MONTAGE Dessus en bois massif 2000 x 1500 x 900 mm ou dimensions équivalentes Socle en tube carré Habillage: moquette lisse	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
7	Touret à meuler pour affûtage - Alimentation : 220 mono – 50 Hz - Puissance : 1.5K W minimum - équipé de : * meule plate diam 400 mm minimum * meule lapidaire diam 300 mm - Sur socle standard, - Avec protecteurs et écrans	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
8	TRONÇONNEUSE SUR SOCLE POUR ALUMINIUM avec étaux pneumatique (Scie à disque semi-automatique) , Diamètre de lame minimum : 400 mm Alésage : 30 ou 32 mm Inclinaison manuelle Pivotement à droite et à gauche Tension d'alimentation : 220 v mono ou 380 V triphasée -50 Hz Puissance effective 2000 Watts (minimum) Raccord air comprimé 6 bars (minimum) Système de prise de mesure et de buté à réglage manuel Support à rouleau réglable en hauteur Jeu de clés de service, Avec 2 lames carbure convenables pour aluminium	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
9	Agrafeuse cloueuse Source d'énergie pneumatique Longueur des clous/agraves 15-40 mm Capacité magasin 100 clous Mise en action Séquentiel Pression d'air nécessaire 4.8-7 bar Consommation d'air Lt/injection @ 5,6 bar 0.72	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
10	Aspirateur -souffleur Puissance absorbée nominale 600 à 1000 W Régime à vide 15 000 à 16 000 tr/min Débit volumétrique 3.5 à 4.5 m³/min	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
11	Défonceuse portative (Alu) Puissance absorbée nominale 1000 W minimum Régime à vide 11,000 – 28,000 t/min (ou plage équivalente couvrant cette plage) Porte-outils 6 – 8.0 mm Ø de la fraise 40 mm maximum admissible par l'ouverture du berceau Course du berceau 55 mm minimum Fourni avec : - Adaptateur d'aspiration raccordable à un système d'aspiration externe - Butée parallèle - Bague de copiage - Pince de serrage 8 mm - Pince de serrage 6 mm	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
12	Etau à mors parallèle en acier Largeur des mors 150 mm minimum	Marque : Référence : Caractéristiques des	

		fournitures proposées	
13	Jeu de 4 de fraises Diamètres : 3,4,5,6 mm		
14	Niveau Laser 5 lignes Portée avec cellule de réception, valeur : 50 Précision : Ligne laser horizontale : $\pm 0,2$ mm/m* ; lignes laser verticales : $\pm 0,3$ mm/m* (* plus écart lié à l'utilisation) Portée : 15 m Portée avec cellule de réception : 50 m Diode laser : 630 – 650 nm, < 1 mW Température de service : -10 – 45 °C Classe laser : 2	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
15	PERCEUSE ELECTRIQUE A PERCUSSION PROFESSIONNELLE Couple nominale. : 9 Nm mini Diam. Perçage max. : Béton22 / Bois40 / Acier16 / Brique 24 2 Vitesses nominales : 580/1900 tr/min mini Alimentation 220 V – 50 hz Clé mandrin	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
16	Perceuse portable Visseuse Mandrin de 10mm mini Alimentation avec Batterie (sans fil) Couple maximal 20Nm mini Capacité de la batterie : 2Ah mini Accessoires: - Batteries - Chargeur - Coffret d'embouts de vissage (plat, torx, hexa, philips, pozidriv) + porte embout - Clé mandrin	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
17	Poinçonneuses (matrice) semi automatique selon les gammes de profil 220V ou 380V ; 50HZ 1000 W minimum Capacité d'huile 20 litres minimum Vitesse 1400tr/min approximativement (+/- tolérance constructeur) Déplacement 30mm Hauteur fermeture max 185mm minimum	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
18	Scie circulaire portable (Alu) Puissance absorbée nominale 1000 W minimum Min. / max. Ø lame de scie circulaire 184 mm +/- 10% Ø d'alésage de la lame de scie circulaire 20 mm à 30 mm Capacité de coupe 65 mm minimum Régime à vide 5000 tr/min minimum	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
19	Scie sauteuse (Alu) Puissance absorbée nominale 700 W Vitesse variable couvrant au moins 800 – 3 100 courses/min Longueur de câble 4 m minimum Profondeur de coupe dans le bois 135 mm minimum Profondeur de coupe dans l'aluminium 20 mm minimum	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	

20	Etabli menuisier avec tiroir et étagère Plateau du dessus en bois massifs épaisseur 70 mm minimum Équipé d'un tiroir situé sous le plateau de dimensions utiles Lxpxh : 350 x 310 x 80 mm (+/- 10%) Modèle équipé d'une étagère inférieure adaptée Presse de serrage verticale avant avec mâchoire bois et vis acier Ø 26 mm. Hauteur des presses de serrage 800 mm, ouverture max. 300 mm. Bâti massif avec piétement renforcé de section 100 x 70 mm ou dimensions équivalentes. Montage facile. dimensions d'encombrement: 2000 x800x820 (+/- 10%) Dimensions mâchoire en bois de la presse verticale adaptées à l'établi		
21	SCIE CIRCULAIRE A FORMAT • Scie à format avec chariot en aluminium anodisé, lame inclinable. • Groupe inciseur réglable en hauteur et latéral avec moteur indépendant et mis au point de l'extérieure de la machine. • Presseur excentrique. • Rallonge de table cotée sortie. • Protection magnétothermique. • Bouton d'arrêt d'urgence. • Dimensions de la table fixe : 938x558 mm au minimum • Coupe entre lame et guide : 1250 mm mini. • Diamètre de la lame : 400 mm (compatible 300-400mm selon accessoires fournis) • Hauteur de coupe : 117 mm mini. • Lame inclinable 0 à 45°. • Puissance du moteur : 5 kW minimum • Puissance moteur inciseur : 0,55 kW minimum. • Vitesses de rotation de lame : 3000/4000tr/min • Vitesses de rotation de l'inciseur : 8500 tr/min (+/- tolérance constructeur) Outils : A/ Lames en carbure: 2 Diamètre 400 - 60 dents. B/ Lames en carbure : 2 Diamètre 350 - 84 dents. C/ Lames en carbure : 2 Diamètre 300 —72 dents. D/ Lames en carbure pour inciseur : 2 Diamètre 120 - 24 dents).	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées 	
22	TOUPIE AVEC ENTRAINEUR. • Dimensions de la table d'usinage : 1100x720 mm minimum • Hauteur utile de l'arbre toupie : 180 au minimum • Au moins 5 vitesses (ou variateur continu), couvrant une plage de 3 000 à 10 000 tr/min • Dimensions maxi de l'outil en dessous de la table 320 x 90 mm minimum • Puissance du moteur (frein électro - mécanique) 7 CV (5kW) au minimum • Diamètre maximum de l'outil au guide 250 mm au minimum • Guide réglable avec table d'appuis. • Indicateur de vitesses. • Diamètre de l'arbre 50 mm au minimum Entraîneur à 4 galets et 4 vitesses	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	



	• 4 rouleaux de diamètre 120 mm minimum et largeur 60 mm minimum • Puissance du moteur 0,75 kW au minimum • 4 vitesses d'avancement minimum (mécaniques et/ou électriques) • Marche avant /arrière.		
--	---	--	--



Handwritten signatures and initials in blue ink.

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT 2 : EQUIPEMENTS MENUISERIE ALUMINIUM

Items N°	Désignations	Unité	QTE	Prix unitaire En Hors TVA En chiffre	Prix total En Hors TVA En chiffre
1	COMPRESSEUR D'AIR AVEC MANOMETRE DETENDEUR,	U	1		
2	FRAISEUSE A COPIER A 1 TETE AVEC COMMANDE DE SECURITE	U	1		
3	MEULEUSE D'ANGLE	U	2		
4	POSTE DE SOUDAGE A L'ARC ELECTRIQUE	U	1		
5	SCIE A ONGLET RADIALE ELECTRIQUE	U	4		
6	TABLE DE MONTAGE	U	3		
7	Touret à meuler pour affûtage	U	1		
8	TRONÇONNEUSE SUR SOCLE POUR ALUMINIUM	U	1		
9	Agrafeuse cloueuse	U	2		
10	Aspirateur –souffleur	U	2		
11	Défonceuse portative (Alu)	U	2		
12	Etau à mors parallèle en acier	U	4		
13	Jeu de 4 de fraises	U	2		
14	Niveau Laser 5 lignes	U	2		
15	PERCEUSE ELECTRIQUE A PERCUSSION PROFESSIONNELLE	U	4		
16	Perceuse portative Visseuse	U	10		
17	Poinçonneuses (matrice) semi automatique	U	1		



18	Scie circulaire portative (Alu)	U	4		
19	Scie sauteuse (Alu)	U	4		
20	Etabli menuisier avec tiroir et étagère	U	8		
21	SCIE CIRCULAIRE A FORMAT	U	1		
22	TOUPIE AVEC ENTRAINEUR.	U	1		
Montant Total en HTVA=					
Total de la TVA (Taux %)=					
Montant Total en TTC =					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



LOT 3 : EQUIPEMENTS EBENISTERIE

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	paire de gants Paire de gants contre les risques mécaniques, en coton avec renfort en cuir dans la paume, résistant à l'abrasion, aux coupures par lame, aux déchirures et aux perforations	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
2	Bédane de menuisier. Manche en bois dur de 10 mm.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
3	Bédane de menuisier. Manche en bois dur de 12 mm.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
4	Bédane de menuisier. Manche en bois dur de 8 mm.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
5	Casque antibruit, standard, composé d'une calotte conçue pour produire une pression sur la tête par un harnais et ajustement avec un coussinet central, avec atténuation acoustique supérieure ou égale à 27 dB	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
6	Ciseaux à bois biseautés de menuisier. Largeur de la lame : 10 mm, avec manche.		
7	Ciseaux à bois biseautés de menuisier. Largeur de la lame : 20 mm, avec manche en bois.		
8	Ciseaux à bois biseautés de menuisier Largeur de la lame : 30 mm, avec manche en bois		
9	Ciseaux à bois biseautés de menuisier. Largeur de la lame : 6 mm, avec manche		
10	Compas A pointes en acier Matériau : Acier bruni ou acier poli/trempé équivalent Écartement maximum 420 mm minimum Pointes en acier trempé, résistantes à l'usure	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	

11	DEFONCEUSE PORTATIVE • Puissance : 1000 W au minimum. • Vitesse à vide : Vitesse variable couvrant au moins 8 000 – 24 000 tr/min • Course de guide : 50 mm au minimum. • Système de réglage fin (comparateur ou équivalent) avec précision $\leq 0,1$ mm. • Butée à positions multiples (3 minimum) pour présélection de profondeurs. • Pince de serrage 6 et 8 mm fourni. • 1 guide parallèle fourni.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
12	Double mètre A ruban retour automatique largeur ruban 13mm au minimum, blocage du ruban		
13	Écran facial de protection, d'usage basique, avec viseur d'écran uni à un protecteur frontal avec bande de tête ajustable		
14	Etaux d'affûtage des scies. Pour scie à main.		
15	Fausse - équerre de menuisier. Avec corps en bois et lame mobile.		
16	Fraises à bois. Queue ronde (cylindrique) 6 mm ou 8 mm		
17	Lime plate Demi-douce Lime plate Demi douce 250mm • Longueur : 380mm • Type de lime : Lime plate • Longueur de la lime : 250mm • Largeur de la lime : 25mm • Type de strie : Demi douce pour les travaux courants	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	

18	Limes ½ rondes Lime 1/2 ronde 1/2 douce 250mm • Limes demi-rondes à main • Demi-ronde à taille double • Face à taille double • Présentation : manches ergonomiques en plastique (résistant aux solvants d'ateliers les plus agressifs) Caractéristiques Techniques • E x E1 (mm) : 7 x 25 • Longueur (mm) : 250 • Poids (g) : 280	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
19	Malette Mèches à bois Malette Mèches à bois hélicoïdale 4,6,8 mm.		
20	Marteau de menuisier Marteau d'ajusteur • Manche bois • Tête forgée en acier au carbone finement polie • Emmanchement par coin métal pour éviter toute éjection. • Longueur totale : 330mm • Longueur du marteau : 122mm • Largeur du marteau : 29mm • Poids : 780g	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
21	Masque auto filtrant contre les particules, totalement fabriqué en matériau filtrant, couvrant le nez, la bouche et le menton, garantissant un ajustement hermétique au visage du travailleur contre l'atmosphère ambiante, FFP2, avec soupape J'exhalation.		
22	Mèche hélicoïdale pour métaux 10mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 10 mm.		
23	Mèche hélicoïdale pour métaux 12mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 12 mm.		
24	Mèche hélicoïdale pour métaux 14mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 14 mm.		
25	Mèche hélicoïdale pour métaux 16mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 16 mm.		
26	Mèche hélicoïdale pour métaux 4mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 4 mm.		
27	Mèche hélicoïdale pour métaux 6mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 6 mm.		
28	Mèche hélicoïdale pour métaux 8mm Mèche hélicoïdale pour métaux. Avec queue cylindrique 8 mm.		
29	Mèche à bois extensible • Queue carrée • Capacité : 22 à 75 mm • Longueur : 170 mm		



30	paire de chaussures de protection Chaussures de sécurité BTP • Métiers : BTP extérieur, Espaces verts • Embout : Composite • Plaque Anti-perforation : Non métallique • Niveau De Sécurité : S3 • Dessus : Cuir pull up, Croûte de cuir enduite • Doublure : Mesh • Semelle Extérieure : Caoutchouc + PU • Semelle intérieure : Textile sur mousse EVA • Normes : EN ISO 20345 : 2011	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
31	PERCEUSE A PERCUSSION • Capacité de perçage : 13 mm acier. • Variateur électronique de vitesses. • Puissance 700 W. • Vitesse de rotation de 0-1000/0-2400 tr/min au minimum. • Equipé d'un : * 1 coffret de forêt à béton de 3 à 10 mm. * 1 coffret de 4 forêts à métaux de 7 à 10 * 1 coffret de 4 forêts à bois de 3 à 10 mm.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
32	Pierres à doucir. Pierres à doucir 3000. A l'huile.		
33	Pinceaux à colle. Ronds : 10 mm.		
34	Pinceaux à colle. Ronds : 20mm		
35	Pinces à voie. Pour lame de scie jusqu'à 1,5 mm d'épaisseur.		
36	PISTOLET (pour vernissage) avec godet de 1 litre — revêtement antiadhérent diamètre intérieur 7 mm, avec raccord rapide.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
37	Ponceuse excentrique: Diamètre du plateau 150 mm Puissance absorbée nominale 310 W minimum Tension 230 V Vitesse de rotation à vide 4 000 – 10 000 tr/min minimum (plage) Oscillations par minute (OPM) 8 000 – 20 000 min ⁻¹ minimum Accessoires : Papier abrasif Poignée latérale Embout d'aspiration Plateau Coffret de transport	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
38	Rabot de finition N°5 Longueur du fût : 190 mm minimum		

37
2

39	RABOT ELECTRIQUE • Puissance : 710 W au minimum • Largeur de rabotage 82 mm. • Profondeur de rabotage 0 à 2,6 mm. • Vitesse de rotation 12000 tr/min au minimum • Profondeur de feuillure 9 mm minimum • 5 Jeux de fer de rechange.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
40	Râpes. Moyenne piquûre de 250 mm.		
41	Râpes. Demi - rondes, moyenne piquûre, emmanchées.		
42	Scie à métaux à main. Monture robuste à poignée fermée de 300 mm, avec jeu de lames		
43	Scie radiale - diam. Lame mm. 350 au minimum- inclinaison 0 +45° -45°, lame : 0 -45°- profondeur de coupe : 100 mm à 45° : 65 mm avec bois épaisseur 30 mm, 8 roulements, Frein moteur- moteur triphasé 3 kW au minimum 50 Hz - Capacité de coupe avec épaisseur 20 mm: 888mm- Capacité de coupe à 45°: 558mm - Dimension: 1400x1240 au minimum	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
44	SCIE SAUTEUSE • Capacité de coupe : 70 mm au minimum • Variateur électronique de vitesses. • Puissance absorbée : 530 W au minimum • Puissance utile : 290 W au minimum. • Vitesse à vide : 500— 3000 coups/min au minimum • Mouvement pendulaire réglable sur 3 positions au minimum. • Pare-éclats, guide parallèle. • Coffret de 10 lames assorties.	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	
45	Série de clés à fourche. 6-7 ; 8—9 ; 10-11 ; 12-13 ; 14-15 ; 16-17 ; 18—19 ; 20-21 ; 22-23 ; 24-25.		
46	Serre -joints de menuisier. Longueur de serrage : 1000 mm		
47	Serre —joints de menuisier. Longueur de serrage : 2000 mm.		
48	Serre —joints de menuisier. Longueur de serrage : 2500 mm.		
49	Serre —joints de menuisier. Longueur de serrage : 500 mm.		
50	Télémètre laser professionnel • Plage de mesure : 0,2 à 100 m • Précision : ± 2 mm • Classe de laser : Classe II Laser • Sortie maximum : <1 mW • La preuve de Splash et de la poussière : IP 54 • Arrêt automatique de laser : 30S • Arrêt automatique : 3min • Température de fonctionnement : 0 ~ 40 ° C (32 ~ 104F) • Température de stockage : -10 ~ 60 ° C (14 ~ 140F) • Alimentation : 3 piles x 1,5 V AAA	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	



	- Poids (sans batterie) : 130g Accessoires : - Housse de protection 3x piles 1,5V A 50		
51	Tourne à gauche. Pour scies, en tôle d'acier, longueur totale 135 mm		
52	Tournevis 10 mm. Jeu de tournevis 10 mm (différentes têtes) Avec manche en bois.ou équivalent		
53	Tournevis 6 mm. Jeu de tournevis 6 mm (différentes têtes) Avec manche en bois.ou équivalent		
54	Vilebrequin à cliquet Mandrin à mâchoires et cône de serrage.		
55	VISSEUSE — DEVISSEUSE SANS FIL - Voltage : 12 V. - Nombre de vitesse mécanique : 2 minimum - Variateur électronique de vitesses. - Vitesse à vide : - Basse 0—400tr/min minimum. Haute 0—1300 tr/min.au minimum - Réglage de couple de serrage sur 15 positions minimum + 1 position pour perçage. - Mandrin auto serrant. - Coffret d'embouts	Marque : Référence : Caractéristiques des fournitures proposées	



Handwritten signatures and initials in blue ink.

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT 3 : EQUIPEMENTS EBENISTERIE

Items N°	Désignations	Unité	QTE	Prix unitaire En Hors TVA En chiffre	Prix total En Hors TVA En chiffre
1	paire de gants	U	60		
2	Bédane de menuisier.	U	5		
3	Bédane de menuisier.	U	5		
4	Bédane de menuisier.	U	5		
5	Casque antibruit,	U	21		
6	Ciseaux à bois biseautés de menuisier.	U	20		
7	Ciseaux à bois biseautés de menuisier.	U	20		
8	Ciseaux à bois biseautés de menuisier	U	20		
9	Ciseaux à bois biseautés de menuisier.	U	20		
10	Compas A pointes en acier	U	20		
11	DEFONCEUSE PORTATIVE	U	2		
12	Double mètre A ruban	U	20		
13	Écran facial de protection,	U	21		
14	Etaux d'affûtage des scies.	U	5		
15	Fausse - équerre de menuisier.	U	10		
16	Fraises à bois.	U	4		
17	Lime plate Demi-douce	U	10		
18	Limes ½ rondes	U	10		
19	Malette Mèches à bois	U	10		
20	Marteau de menuisier	U	10		
21	Masque auto filtrant contre les particules,	U	30		



Montant Total en HTVA=	
Total de la TVA (Taux %)=	
Montant Total en TTC =	

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

